

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2020 à 17h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes d'Allos\* à 17 H00, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, premier adjoint, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

*\* La salle des fêtes a été préférée à la salle du Conseil Municipal en Mairie pour les mesures de distanciation sociale. La réunion s'est tenue à huis clos.*

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 8

CONSEILLERS PRESENTS : Michel LANTELME (premier adjoint), Danielle GUIRAND, Sylvain BARBOTIN, Philippe BIANCO, Marc ELDIN, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Serge ZORGNOTTI (en visio-conférence),

CONSEILLERS ABSENTS: Néant

SECRETAIRE: Danielle GUIRAND

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020.**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2- CREATION POSTES SAISONNIERS – ETE 2020.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, informe, le Conseil Municipal, de la nécessité de recruter des agents contractuels à compter du 11 mai 2020 pour une durée maximale de 6 mois. Les recrutements se feront en fonction des nécessités d'accueil tout au long de la saison et des mesures sanitaires définies par le gouvernement dans le cadre de la gestion d'épidémie du CORONAVIRUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le recrutement à temps complet de 2 agents saisonniers au sein du Service Technique, de 2 agents saisonniers au sein du Service Police Municipale, de 11 agents saisonniers sur le parc de Loisirs, de 3 agents saisonniers sur le parking de la Cluite, de 1 agent saisonnier à l'agence postale de la Foux d'Allos, de 1 agent saisonnier au Bike park, et de 6 agents saisonniers au sein de l'office de tourisme,

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION – ACTION DE MEDIATION MONTAGNE AUTOUR DES CHIENS DE PROTECTION.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place une action de médiation par le recrutement d'un agent médiateur permettant de :

- Expliquer la présence des chiens de protection des troupeaux
- Informer et sensibiliser le public sur le rôle et le fonctionnement du pastoralisme
- Faire connaître et découvrir les spécificités des métiers d'éleveurs et de bergers
- Favoriser les échanges entre le pastoralisme et le loisir de montagne durant les mois d'estive

A cet effet, il conviendrait de recruter un agent de médiation durant la période estivale. Le coût de cette action est estimé à 4 700€, et peut faire l'objet d'un financement auprès de l'État à hauteur de 80%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet présenté et de solliciter une aide financière auprès de l'État à hauteur de 80% du projet soit 3 760€.

Dans ce cadre de la question de la médiation entre les chiens de troupeau et les activités de loisirs, (promeneurs, VTT,...) est évoqué le problème du Chemin de l'Auriac qui a fait l'objet de plusieurs incidents venus de la part d'un propriétaire riverain, éleveur d'ovins, qui depuis plusieurs années fait pression sur les collectivités (Commune, Communauté de Communes, Département,...) d'abord pour détourner les promeneurs, pour modifier le sentier découverte, et maintenant même pour interdire la partie du chemin dont ils ne sont pas riverains. Cette situation est intenable dans un secteur où les promeneurs, de tous niveaux, ont de tout temps emprunté ce chemin qui rejoint la vallée de la Bléone par la Besse de l'Auriac.

Les tentatives de conciliation étant difficile, il apparaît plus que jamais nécessaire de redéfinir le statut de ce chemin, qui tracé dans le cadastre peut apparaître comme un chemin « public » mais pourrait-être également considéré comme un chemin rural ou d'exploitation de nature privé.

Monsieur le premier adjoint propose à l'assemblée de demander à l'avocat conseil de la commune de diligenter une étude juridique qui puisse, si possible, déterminer une bonne fois pour toutes les droits d'usage de ce chemin, entre propriétaires riverains et public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à une étude juridique du « Chemin de l'Auriac » pour en déterminer les droits d'usage, principalement entre les propriétaires riverains et le public des promeneurs.

#### **4- CREATION POSTE VACATAIRE.**

Monsieur le premier adjoint expose qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer la coordination de l'action de sécurité publique ayant pour objectif l'organisation et l'accompagnement à la prise de décision dans le cadre du pouvoir de police de l'autorité territoriale.

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que l'emploi de ce coordinateur de l'action de sécurité publique est sous son autorité et que cet emploi aura une fiche d'objectifs déterminée et précise ayant pour but l'organisation de l'action de sécurité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un emploi-vacataire de coordinateur de l'action de sécurité publique.

#### **5- CONCESSIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE (TENNIS, TIR A L'ARC, CENTRES EQUESTRES).**

Monsieur le premier adjoint rappelle à l'assemblée, les décisions du conseil municipal décidant de la mise en concession de plusieurs équipements sportifs de la commune dont la compétence de la gestion est revenue à la commune début 2019 : les centres équestres d'Allos et de La Foux, le tir à l'arc de La Foux, et les tennis du Val d'Allos.

Les résultats de l'appel d'offre ont permis d'avoir un seul candidat par structure. Ce sont les gérants des années précédentes qui ont soumissionné : La Gourmette vaclusienne (Centre équestre La Foux), le GAEC du Haut-Verdon (centre équestre Allos), GUINY Archerie, Val d'Allos International Tennis Camp).

Ayant été exposé les conditions des contrats proposés sur la base du Cahier des Charges, le conseil municipal donne un avis favorable à la contractualisation avec les candidats déclarés.

#### **6- AMELIORATION ENERGETIQUE DU LAC D'ALLOS : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET EQUIPEMENTS ANNEXES : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le premier adjoint expose la nécessité des travaux de mises au norme électrique et d'amélioration énergétique du Refuge du Lac d'Allos.

Les études menées ont permis d'envisager un complément d'apport énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces travaux s'accompagnent de travaux de sécurité, et nécessitent la construction d'un petit abri technique derrière le bâtiment.

Le montant des travaux, après consultation est arrêté à 52 400 € HT pour la partie « Electricité et 29 415 € HT pour la construction du bâtiment technique et le renforcement de la toiture existante. Soit un total de 81 815 € HT.

La dotation du Parc National à la commune pour 2020 est de 10 748 €, mais cette dotation devrait être diminuée de 4500 €, somme destinée au Département pour les travaux d'aménagement du Col d'Allos, travaux qui devraient être réalisés en 2020. Le montant de la dotation est donc ramené à 6 248 €. Toutefois il est possible de préempter sur la dotation 2021, dont la somme équivalente de 10 748 € permettrait d'élever la subvention à 16 996 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les travaux d'amélioration énergétique du Refuge et de demander au Parc National du Mercantour les dotations 2020 et 2021 pour le montant de 16 996 €.

#### **7- AMENAGEMENT DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION FRAT.**

Monsieur Le premier adjoint rappelle que depuis 2017 la commune a lancé un projet de réaménagement de la Traverse du village dont le montant a été évalué à environ 1 800 000.00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. L'opération a défini 3 secteurs qui seront réalisés au fur et à mesure que le financement des travaux le permettra.

C'est par le deuxième secteur qu'il a été décidé de commencer l'opération. Celui-ci est donc délimité depuis le pont sur le Chadoulin, jusqu'au carrefour de la rue Pellat. Il englobe l'aménagement du Pré de Foire. La commune souhaitant traiter ce secteur prioritairement une procédure de marché a été lancée en 2018 et le marché des travaux est arrêté à 914 724,50 € HT.

Compte tenu du montant important des travaux et d'absence de subvention dans ce premier temps, malgré la sollicitation du Département et de la Région, et considérant toutefois qu'il y avait urgence de les démarrer, une première tranche de travaux a été réalisée à l'automne 2018 d'un montant d'environ 200 000 € TTC.

La seconde tranche des travaux, après une réactualisation du projet, est de 823 500.00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation des travaux de la 2nd tranche du deuxième secteur de la Travers du Village pour le montant prévisionnel de 823 500,00 € HT, et de demander une subvention à la Région Sud la plus élevée possible de 200 000 €.

#### **8- RESTITUTION D'UN DELAISSE DE LA VOIE COMMUNALE N°2.**

Monsieur le Premier adjoint expose que lors du recalibrage de la voie communale n°2, qui donne accès au quartier du Pont, puis des hameaux de La Collette et du Bouchier, probablement dans les années 70, une emprise de terrain avait été achetée à un particulier pour élargir la voie.

Aujourd'hui une partie de l'emprise, après plan d'alignement de la voie, se retrouve être restée « chez le propriétaire », constituant l'accès de sa propriété.

Ce dernier souhaiterait régulariser les limites de sa propriété. Après arpentage du géomètre il conviendrait de restituer 172m<sup>2</sup> de la parcelle communale B n°1668 au propriétaire riverain de la parcelle n° B 1669.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à l'indivision FLORANCIG, pour l'euro symbolique, une surface de 172 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée Le Pont section B n° 1668.

#### **9- DEMANDE A LA SAFER DE PREEMPTION DE TERRAINS EN PROJET DE VENTE DONT LA MAITRISE FONCIERE PAR LA COMMUNE PRESENTE UN INTERET GENERAL.**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) signée avec la SAFER, la commune est régulièrement informée des transactions immobilières prévus sur des parcelles situées en zones A, N, ou AU du PLU, où elle n'a pas compétence à préempter. Dans ce cadre la commune peut demander à la SAFER de préempter, pour des raisons justifiées. Par la suite la commune reprend le bien à la SAFER.

Aujourd'hui la commune est informée de la vente de 6 parcelles situées La Robine, en aval et amont de la RD 908 d'une surface de 1 ha et demi.

Monsieur le premier adjoint propose de demander à la SAFER de faire préemption sur les terrains sachant que le Conseil Municipal s'engage à acheter ces terrains à la SAFER. Toutefois il indique que une fois la préemption réalisée la commune ne sera pas forcément prioritaire pour le rachat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption, qu'il lui paraît justifié, sur les terrains cadastrés La robine section b n° 905, 906, 2051, 2053, 2055, et 2057, et de s'engager à acheter les terrains à la SAFER pour un montant de 3000 €, augmenté des frais propres à la société pour cette affaire ;

#### **10- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - MODIFICATION TRACE RESEAU BT SOUTERRAIN QUARTIER SESTRIERE.**

Monsieur le Premier Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal la convention de servitude à établir entre ENEDIS et la commune d'Allos afin d'autoriser la modification de tracé d'un câble basse tension, en partie sur la parcelle communale cadastrée AD 0381.

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder à ENEDIS la possibilité de poser un coffret de raccordement de type Fausse Coupure (FC) ainsi que de modifier le tracé d'un câble basse tension sur la parcelle communale cadastrée AD 0381.

#### **DIVERS.**

##### **- Réhabilitation du centre équestre d'Allos : demande de subvention a la Région dans le cadre du contrat station.**

Monsieur le premier Adjoint expose que, dans le cadre du Contrat Station 2014-2020 élaboré au sein de l'« Espace Valléen », Pays Asse Verdon Vaïre Var, et piloté aujourd'hui par la CCAPV , la réhabilitation du Centre Equestre d'Allos est programmée.

Une étude de programmation a été menée durant l'année 2019 qui a été présentée en début d'année à la Région Sud, qui a confirmé que l'opération serait financée à hauteur de 202 000 €. Le programme, décomposé en deux tranches a été évalué à 877 753 € HT (MO et missions annexes comprises). Une première tranche de 502 043,00 € HT a été détachée du programme global pour répartir les crédits sur plusieurs années.

La Région maintient son intervention dans mesure où les 202 000 € ne représentent pas plus de 40% de cette 1ère phase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de Réhabilitation du Centre Equestre d'Allos en deux tranches, d'approuver la réalisation de la première tranche pour le montant de 502 043 € HT, et de demander 202 000 € de subvention à la Région sud.

#### **- Demande de servitude de passage sur parcelle cadastrée Le Super Allos C 821.**

Monsieur le premier adjoint informe l'assemblée des demandes d'un propriétaire et de l'acheteur du bien de ce dernier sur la possibilité de mettre une servitude de passage sur la parcelle communale C 821, pour accéder au bien, ou sur la possibilité d'acquérir cette parcelle. Compte tenu de la constructibilité du terrain il apparaît inenvisageable de mettre une servitude, qui enlèverait toute valeur au bien communal.

Toutefois il peut être envisagé de faire évaluer ce terrain et le vendre, soit en totalité soit partiellement, car il semble que des réseaux puissent être sur (ou sous) le terrain d'emprise.

#### **- Motion pour le report « a minima » de l'application de la sectorisation des lycées généraux et technologiques dans les Alpes de Haute Provence.**

Il est exposé que la sectorisation affirme le principe du lien entre le domicile de l'élève et l'établissement de secteur. Ainsi les élèves du territoire de la CCAPV intéressés par la voie technologique, devront néanmoins être intégrés en classe de seconde au lycée Alexandra David Neel, puis solliciter un transfert en première au lycée Pierre Gilles de Gennes.

Le Conseil à l'unanimité vote la motion pour le report « a minima » de cette sectorisation.

#### **- Exonération de paiement des droits d'occupation des terrasses du domaine public.**

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour exonérer du paiement de droits, en 2020, les commerçants occupant le domaine public par des terrasses ou divers présentoirs.

#### **- Cotisation Office de Tourisme.**

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour exempter de cotisation tous les adhérents de l'Office de Tourisme, et par là-même de faire apparaître l'ensemble des socio-professionnels sur les supports de communication publiés par l'Office.

#### **- Jardins partagés.**

Le Conseil Municipal est d'accord pour engager l'aménagement des jardins partagés sur les parcelles cadastrées AB 444, 446 et 448.

La séance est levée à 19 h 30